

Conseil de l'emploi et de la formation (CEF) du 13 avril 2021

Proposition n° 8 : Réévaluer les niveaux de prise en charge des coûts contrats d'apprentissage (NPEC)

Pilote du dossier : Charlène LOURD

Contexte : Depuis la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 (« pour la liberté de choisir son avenir professionnel », réformant profondément les dispositions antérieures), les branches professionnelles, par l'intermédiaire de leur commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE), doivent déterminer, pour les formations relevant de leur périmètre, un niveau de prise en charge financière pour chaque diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), mis en œuvre par la voie de l'apprentissage. Ces niveaux de prise en charge serviront également pour les contrats de professionnalisation et à moyen terme à toute aide publique pour les certifications concernées.

En janvier 2022, France compétences interrogera les CPNE pour l'actualisation de ces niveaux de prise en charge (NPEC), pour la période 2023-2025.

La CPNE des établissements équestres (CPNE-EE) a saisi sur le sujet, en mars 2020, le Conseil de l'emploi et de la formation (CEF) de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), qui rassemble les différents représentants de la filière équine, afin d'analyser l'opportunité de révision de ces niveaux de prise en charge et le cas échéant la méthode à retenir. Un an après cette demande, le projet entame sa deuxième phase de travail : le recueil et l'analyse des données.

Phase 1 : travaux réalisés en 2020

Une phase de pré-projet a permis de :

- Clarifier le sujet, comprendre l'articulation entreprise-maître d'apprentissage/branche professionnelle / organisme de formation / apprenti.
- Identifier les deux approches méthodologiques de France compétences.
- Définir le périmètre du projet de réévaluation :
 - o 13 formations concernées par trois certificateurs
 - o 81 organismes de formation différents sont concernés par ces formations. Certains organismes de formation sont concernés par plusieurs formations, soit 173 cas.
- Sonder les organismes de formation pour connaître leur niveau de satisfaction des NPEC actuels et leur implication dans le projet d'actualisation des NPEC.
 - o Au total 69 organismes de formation ont répondu dont 19 indiquent vouloir participer au projet de réévaluation.

Phase 2 : travaux à réaliser en 2021

Dans l'objectif de répondre à OCAPIAT en octobre 2021, il a été envisagé entre l'IFCE et le commanditaire de :

- Mettre en place une grille de saisie adaptée à la comptabilité analytique des OF (CPNE-EE avec appui de l'IFCE).
- Récolter et analyser les données (IFCE).
- Communiquer les données (IFCE à la CPNE + IFCE pour livrables complémentaires).
- Transmettre les coûts à OCAPIAT pour avis et validation (CPNE-EE).
- Transmettre les coûts à France compétences (OCAPIAT).

L'Observatoire économique et social du cheval (OESC) sous la direction de Pascale HEYDEMANN rejoint le projet pour apporter son expertise dans la récolte et l'analyse de données.

Calendrier NPEC											
janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21
Réception des grilles des OF volontaires CPNE-EE											
		Lissage des grilles réceptionnées pour élaborer une grille commune CPNE-EE									
			Enquête auprès des OF pour récolter les données (2019 et 2020) Ifce								
						Analyse des données Ifce			Rendu du livrable à la CPNE-EE		
									Soumission des données à OCAPIAT par la CPNE-EE	Retours entre OCAPIAT et la CPNE	OCAPIAT soumet le coût à France compétences

Le groupe de travail dans sa nouvelle composition s'est réuni le 4 février 2021 pour faire connaissance et échanger autour des différents postes à ventiler au sein de la grille de comptabilité analytique.

Michel DAVID (président de la CPNE EE) a, au préalable de cette réunion d'information, pu s'entretenir avec la directrice du CFA de Laval pour obtenir des premiers éléments de réponse et dresser des points de vigilance.

Les 19 organismes de formation volontaires pour le projet de réévaluation des NPEC ont été sollicités le 12 février pour recueillir leur grille de comptabilité analytique. Cette demande, envoyée à partir de l'adresse mail de la CPNE-EE, a permis la récolte de trois grilles.

La CPNE-EE entame un premier travail de lissage des grilles pour le soumettre au groupe de travail le 23 mars 2021.

%%%%%%%%